/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-583 DU 20 DECEMBRE 1996

portant nomination de Monsieur Toussaint TCHICHI en qualité de Directeur de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 93-111 du 19 Mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Toussaint TCHICHI est nommé Directeur de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE).

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 DECEMBRE 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,

Jijoho Léonard PADONOU

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MENRS 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-